

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 748

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 13

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous nous opposons à cet article qui instaure pour la tenue des agents de sécurité des « éléments d'identification communs » qui pour nous sont le premier pas d'un uniforme des agents de sécurité privée !

Pour nous, ce premier pas vers un uniforme d'agents employées par des entreprises privées va créer des confusions avec les fonctionnaires de police et de gendarmerie. Il n'est pas concevable que nos concitoyens aient l'impression que les agents de sécurité privée constituent un corps nouveau dans la sécurité, légitimés par une tenue avec des caractéristiques communes.

La disposition introduite, qui peut paraître anodine, témoigne une nouvelle fois de la pente dangereuse que constitue cette proposition de loi.